



Institut  
Sainte-Marie  
st2m.be

Découvrez nos options et nos métiers d'avenir

ism - ismi - ismp

Seraing, le 25 novembre 2022

Chers parents,

Nous vous informons de **l'organisation de la fin de l'année civile**. Votre enfant va recevoir ou a reçu son horaire d'examens. Nous vous en informons et apportons quelques précisions.

Les examens ont lieu

- du **13 au 16 décembre pour les 1es et 2es années**. Les cours se terminent le lundi 12 décembre
  - pour les élèves de 1C, 2C, 2S, à **13h25** à Jemeppe
  - pour les élèves de 1C, 1D, 2C, 2D, 2S **13h45** l'ISM, rue Cockerill
- du **12 au 19 décembre pour les 3e, 4e, 5e, 6e et 7ème années**. Les 5es et 6es années de l'option sciences appliquées de l'implantation de Jemeppe termineront le 20 décembre.

L'horaire sera affiché aux valves électroniques des élèves (dossier partagé/valves élèves). Les consignes distribuées aux élèves seront disponibles également sur ces valves électroniques. Nous vous invitons à les lire avec votre enfant.

Des activités seront organisées **le lundi 19 décembre pour les 1es et les 2es années** : un courrier précisera les détails. **Présence obligatoire.**

Les conseils de classe se dérouleront les **20, 21 et 22 décembre** : **les élèves n'auront pas cours.**

**Le 23 décembre matin**, votre enfant est attendu(e) sur **l'implantation de la rue Cockerill**. Les bulletins seront remis par les titulaires et co-titulaires de 8h30 à 9h30. Les élèves quitteront dès qu'ils auront reçu le bulletin.

Une réunion de parents est organisée **sans rendez-vous de 10h à 12h** sur **l'implantation de la rue Cockerill**, le vendredi 23 décembre comme annoncé dans le calendrier du journal de classe.

Nous vous invitons à prendre connaissance **des consignes distribuées** aux élèves pour l'organisation des examens.

- Votre enfant se présentera avec son journal de classe en ordre, son cours et son matériel. Tout manquement le pénalisera d'une manière ou l'autre.
- L'utilisation du GSM à l'examen entraîne l'annulation de l'épreuve. A toutes fins utiles, le gsm éteint sera déposé sur le bureau du professeur ou dans la boîte prévue à cet effet en entrant dans le local.
- Il est interdit de quitter l'école avant les **60** premières minutes de l'examen. A la fin, le professeur indiquera l'heure de sortie dans le journal de classe de votre enfant et il/elle pourra quitter l'école. Si il/elle n'a pas de journal de classe, il/elle se rendra auprès de l'éducateur/éducatrice et patientera à l'étude jusqu'à la fin de l'examen tel que prévu.

- S'il arrive en retard, il doit rejoindre directement sa classe ; aucun temps supplémentaire ne sera accordé pour réaliser son examen.
- S'il doit présenter un examen oral, il doit respecter l'heure de son passage. Son professeur aura transmis l'horaire avant.
- EN CAS D'ABSENCE : il est **obligatoire** de prévenir le jour même l'éducateur (trice). Un **certificat médical** (seul justificatif accepté en période d'examen) devra être transmis à l'école dans les plus brefs délais (maximum, le jour de son retour). Sans CM, son épreuve sera sanctionnée d'un zéro.

Cette période sera l'occasion pour votre enfant de se poser, de prendre un temps pour aborder les matières sous un angle nouveau. Nous vous invitons à tout mettre en œuvre pour qu'il puisse bénéficier des conditions les plus adéquates (sommeil, repas, rythme) pour donner le meilleur de lui-même.

Nous tenons aussi à attirer votre attention sur ceci. Si vous rencontriez des difficultés particulières pour permettre à l'enfant des conditions correctes, n'hésitez pas à prendre contact avec l'éducateur/éducatrice. N'attendez pas la dernière minute pour que nous puissions, de notre côté, nous organiser.

Nous vous demandons de bien vouloir signer le talon ci-dessous concernant la prise de connaissance de ce courrier.

Nous vous demandons également d'indiquer que vous avez pris connaissance des modifications du règlement des études distribuées avec le bulletin le vendredi 21 octobre 2022 (Le RGE est disponible sur le site de l'école ).

Ce talon est à rentrer pour le 5 décembre 2022.

Soyez assurés, Chers parents, que nous mettons tout en oeuvre pour permettre à votre enfant la meilleure réussite possible,

Anne-Catherine Marichal  
Directrice

Michaël Jaspert  
Directeur-adjoint

-----  
Je/nous soussignés

..... père -

mère - responsable(s) de .....

classe .....

avons pris connaissance des modalités de décembre 2022 (examens et réunions de parents).

avons pris connaissance des modifications du règlement des études dans le bulletin d'octobre 2022

(site st2m.be).

Signature du/des parents